

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
Arrondissement de Calais

Commission d'Enquête : - Patrick STEVENOOT Président Titulaire  
- Jacques BOCKET Titulaire  
- Jean-Paul DANCOISNE Titulaire  
- José CARTON Suppléant

Ordonnance N° E 11000349/59

**COMMUNE DE : CALAIS**

**« Calais Port 2015 »**

**Changement substantiel d'utilisation  
des zones du domaine Public maritime  
Maître d'Ouvrage «Conseil Régional Nord-  
Pas-de-Calais»**

**Porteur de projet «Conseil Régional Nord-  
Pas-de-Calais»**

**Enquête Publique**

**Du 13 Février 2012 au 16 mars 2012**

**CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE**

« Calais Port 2015 »

*Changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime*

**La présente conclusion ne concerne que du changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime**

**AVIS MOTIVE ET CONCLUSION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR  
L'INTERÊT GENERAL DE L'OPERATION ET SUR LA MISE EN  
COMPATIBILITE SUR LE CHANGEMENT SUBSTANTIEL D'UTILISATION DES  
ZONES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

Le projet Calais Port 2015 présenté par la Région Nord-Pas-de-Calais qui est propriétaire depuis 2007 des ports de Boulogne et de Calais a été soumis à enquête publique du lundi 13 février 2012 au vendredi 16 mars 2012 en Mairie de Calais.

La conception générale du projet est celle que le maître d'ouvrage, selon ses prérogatives, a retenue. La commission s'est interdit de la remettre en cause mais a considéré comme faisant partie de sa mission d'analyser les composantes du projet et ses effets pour en critiquer certaines dispositions ou pour s'interroger sur d'éventuelles modifications qui pourraient être mises en œuvre sans altérer l'économie générale du projet.

La population de Calais et de ses environs a été invitée pendant cette période à se prononcer sur ce projet ambitieux et raisonnable.

Eu égard à l'importance de ce projet relevant du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, les permanences assurées par les Commissaires enquêteurs ont rencontré le succès attendu.

Au total, la Commission a recueilli environ 97 contributions orales et écrites, ces dernières consignées et annexées dans les registres ouverts en Mairie de Calais.

Pour la présente enquête *changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime*, un registre a été utilisé pour un total de 17 contributions, compte tenu des avis provenant des autres enquêtes.

**3 avis favorables,**

« Calais Port 2015 »

*Changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime*

*Les observations faites par le public, comportant souvent plusieurs thèmes relatifs à diverses enquêtes, les membres de la commission d'enquête ont procédé, sur chacun des registres dont celui de la présente enquête, à numéroter en marge chaque observation, ont établi deux tableaux :*

- *Le premier : récapitulation synthétique ;*
- *Le second récapitulation synthétique par thèmes ;*

*afin de faciliter la synthèse des observations.*

*Les membres de la Commission d'enquête ont ensuite procédé à l'analyse des observations synthétisées, par la rédaction collective de thèmes.*

*12 thèmes* ont été sélectionnés pour ce qui concerne la présente enquête

**Il est à noter que le public a eu la difficulté de différencier les différentes enquêtes et d'affecter les observations sur tel ou tel thème alors qu'elles concernent parfois plusieurs thèmes.**

#### **La Commission d'enquête après avoir :**

- ✓ Pris connaissance du projet soumis à son examen,
- ✓ Visité les lieux,
- ✓ Dressé le rapport du déroulement de l'enquête joint au présent dossier, cette enquête s'étant déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- ✓ Interrogé et recueilli auprès de la Région Nord-Pas-de-Calais, les renseignements qui lui paraissaient nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

#### **Nous, Commissaires enquêteurs émettons l'avis ci-joint :**

- Vu l'étude du dossier soumis à l'enquête publique,
- Vu l'entretien avec Monsieur SZMAROWSKI, Didier, Directeur des ports ;
- Vu la réflexion sur le projet et ses conséquences à laquelle nous nous sommes livrés,
- Vu la régularité de la procédure appliquée aux enquêtes publiques et son bon déroulement :
  - délais d'affichage,
  - permanences,
  - publicités,
  - accueil du public.

« Calais Port 2015 »

*Changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime*

- ✓ **Considérant** que la commission d'enquête a pour mission de recueillir les observations tant écrites qu'orales du public sur le projet soumis à l'enquête publique, de les analyser, de se prononcer sur leur recevabilité par des conclusions motivées et de donner un avis sur le sujet ; qu'elle peut aussi émettre des suggestions, faire des recommandations, appeler l'attention de l'auteur du projet sur tel ou tel point lui semblant mériter réflexion et formuler des réserves ;
- ✓ **Considérant** que l'enquête publique s'est déroulée dans des conditions de régularité, selon les modalités prévues par l'arrêté préfectoral qui l'a prescrite et les lois et règlements applicables en la matière ; qu'en particulier, ainsi qu'indiqué dans notre rapport, un registre d'observations a été tenu à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Calais pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux ; que douze permanences y ont été tenues aux jours et heures annoncés par l'arrêté, par voie d'affichage et dans la presse ; que l'enquête n'a donné lieu à aucun incident ;

*La commission constate la régularité du déroulement de l'enquête publique et l'absence d'observation écrite ou orale relative à la publicité de l'enquête.*

- ✓ **Considérant** que le dossier tenu à la disposition du public, est conforme, quant à sa teneur, aux exigences du code de l'environnement et du Code de l'Urbanisme ; que la consultation des différents documents a pu se faire dans de bonnes conditions,

*La commission constate la complétude (au sens réglementaire) du dossier tenu à la disposition du public et l'absence d'observation écrite ou orale relative au contenu du dossier.*

- ✓ **Considérant** Les observations formulées pendant l'enquête publique, ont toutes été évaluées, analysées et prises en considération par la Commission d'enquête, en retenant parmi elles, les suggestions ou celles confortant son avis dans chaque thème d'observations.
- ✓ **Considérant** que le maître d'ouvrage a répondu aux demandes de précisions que la commission a formulées ;
- ✓ **Considérant** que, le dossier, notamment son étude d'impact, les réponses du maître d'ouvrage et les informations recueillies par ailleurs apportent suffisamment d'éléments pour que la commission puisse effectuer son travail ;
- ✓ **Considérant** que le projet s'inscrit dans des programmes d'action portant sur l'ensemble de la ville, mis en place progressivement et visant les objectifs suivants :

« Calais Port 2015 »

*Changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime*

- Répondre aux besoins de capacité liés à l'évolution prévisible des trafics ;
  - Anticiper les évolutions modales de transport intra-européen : cabotage maritime, acheminement ferroviaire... ;
  - Répondre aux innovations techniques, et en particulier à l'évolution et la taille des navires... ;
  - Garantir les conditions d'accessibilité et les capacités nautiques du port ;
  - Etre modulable sur le long terme et même au delà, afin de pouvoir s'adapter au fur et à mesure à l'évolution des trafics et aux besoins correspondants.
- ✓ **Considérant** que le projet constitue une première phase de travaux, objet des demandes d'autorisation et d'une étude d'impact détaillée, il comprend : l'aménagement des infrastructures maritimes structurantes :
- Création d'une digue de protection de plus de 2.5 kilomètres de longueur environ et d'une contre-jetée ;
  - Création d'un bassin portuaire d'environ 110 hectares ;
  - Réalisation de nouveaux terre-pleins à partir des déblais de dragage du nouveau bassin avec pour objectif l'optimisation des volumes de déblais et de remblais ;
  - Création d'un port de service permettant l'accueil des remorqueurs, pilotines et autres navires de service.
- ✓ **Considérant** La réalisation progressive d'autres aménagements, superstructures et équipements :
- La réalisation de trois ou quatre postes ferries, de deux postes ro-ro et d'un quai Lay-bi utilisable également pour l'accueil des navires de croisières ;
- Des aménagements terrestres :
- L'aménagement progressif des terre-pleins portuaires ;
  - La redéfinition des accès terrestres et ferroviaires ;
  - La mise en place d'un nouveau schéma de circulation ;
  - La réalisation des zones et bâtiments liés au contrôle (fret et zone tampon) ;
  - La construction d'une nouvelle capitainerie ;
  - La réalisation d'aménagements paysagers.
- ✓ **Considérant** que l'emprise sur le Domaine Public Maritime est de 110 ha.

« Calais Port 2015 »

*Changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime*

*La commission formule un **AVIS FAVORABLE***

*à la réalisation du projet de Calais Port 2015 et Changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime pour le projet Calais Port 2015.*

*et propose les **RESERVES** suivantes :*

**Réserve n° 1** : *Avis favorable pour les travaux d'Aménagement portuaire Calais Port 2015;*

**Réserve n° 2** : *L'Autorisation au titre du Code de l'Environnement "LOI SUR L'EAU" et les milieux aquatiques dans le dans le cadre du projet Calais Port 2015.*

**Réserve n° 3** : *La commission constate qu'il y a un manque à gagner pour les pêcheurs professionnels par la perte d'une zone de pêche et par l'allongement de parcours du fait de l'ouvrage des dragages.*

*Des mesures compensatoires sont à prévoir sous tutelle de l'Etat.*

Calais, le 27 avril 2012

### **La Commission d'Enquête**

**P.STEVENOOT**

**J.BOCKET**

**J.P.DANCOISNE**